



ARR_GAL_2022_012

5.4 délégation de
fonctions

ARRÊTÉ DU MAIRE

METTANT FIN A LA DELEGATION DE FONCTION AU ONZIEME CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Le Maire de la Commune de Lutterbach,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

VU l'arrêté du 25 mai 2020 n°2020_030 portant délégation de fonction au onzième conseiller municipal délégué ;

ARRÊTE

Article 1.

La délégation accordé à Monsieur Gauthier Zinck, 11^{ème} conseiller municipal délégué est retirée à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 2.

Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach, Monsieur le Chef de la police intercommunale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame la Comptable Publique
- L'intéressé

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Maire de la Commune de Lutterbach. Par ailleurs, en application de l'article R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de son

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

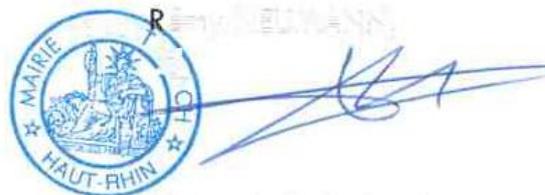
ID : 068-216801951-20220830-ARRGL2022_012-AR

affichage sur le site Internet de la Commune ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Lutterbach, le 30 août 2022

Le Maire

The image shows a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE" at the top, "LUTTERBACH" on the right, and "HAUT-RHIN" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. A handwritten signature in blue ink is written across the right side of the stamp.

Rémy NEUMANN